

## chapitre 3

Genappe, le 30 novembre 2025

A LA DÉCOUVERTE DE LA LETTRE AUX

# GALATES



JOIN US

RUE DE CHARLEROI 17A, 1470 GENAPPE

## introduction

- écrite en grec
- adressée à des chrétiens du centre de la Turquie actuelle
- rédigée par Paul entre ses 2 premiers voyages missionnaires

La lettre aux Galates est

- écrite en grec parce que dans toute cette région, même envahie par les armées romaines, le grec reste une langue véhiculaire majeure depuis l'empire d'Alexandre le Grand
- adressée à des chrétiens qui vivent dans une région du centre de la Turquie actuelle, la Galatie, dont le nom rappelle l'origine gauloise des habitants
- rédigée par Paul probablement entre ses 2 premiers voyages missionnaires ; il avait visité Antioche de Pisidie, Lystre et Derbes au cours de son 1<sup>er</sup> voyage et il visitera plus largement la Galatie au cours des 2 suivants ; le récit de ce premier voyage dans la région se trouve en Actes 13 et 14.

## crise galate

1.	évangélisation de la Galatie par Paul	Actes 13.14 à 14.23
2.	visite de la Galatie par des émissaires judéo-chrétiens	Actes 15.1
3.	crise galate	
4.	rédaction de la lettre aux Galates par Paul	
5.	concile de Jérusalem sur le respect de la loi par les non-judéens	Actes 15.6-21

- Paul s'est rendu à Antioche de Pisidie où il évangélise dans la synagogue, mais ensuite il s'attire les foudres des Juifs, jaloux de l'intérêt qu'il suscite parmi les non-Juifs, la même chose se passe à Iconium, et à Lystre
- On peut supposer que les émissaires judéo-chrétiens qui imposent la circoncision aux chrétiens non-Juifs mentionnés au début de Actes 15 ont été entendus en Galatie
- entraînant ce qui a été appelé la « crise galate »
- qui oblige Paul à recadrer les croyants ainsi mal enseignés : c'est ce que nous lisons dans cette lettre.
- Tout cela est donc antérieur au fameux Concile de Jérusalem mentionné en Actes 15.6-21, dont le sujet sera justement le respect de la loi par les non-judéens.

## chapitres 1 et 2

- rétablit son autorité comme apôtre
- oppose l'enseignement judaïsant avec son enseignement à lui
- rappelle son parcours pour insister sur son statut d'apôtre
- rappelle qu'il s'était déjà opposé à l'enseignement judaïsant
- énonce que la foi justifie, et non la loi

Dans les 2 premiers chapitres, Paul

- commence par rétablir son autorité comme apôtre envoyé par Jésus-Christ en reprenant les éléments particuliers de son appel et de la révélation qui a été la sienne
- discrédite l'enseignement des judaïsants en insistant sur le fait que son enseignement à lui vient de Dieu
- rappelle son parcours pour insister sur son statut d'apôtre
- rappelle aussi qu'il s'était déjà opposé à l'enseignement judaïsant d'un autre apôtre, et non des moindres, Pierre lui-même.

## thèse et antithèse

### **Gal 2.16**

*ce n'est pas sur la base des œuvres de la loi que l'homme est déclaré juste, mais au moyen de la foi en Jésus-Christ*

### **Gal 2.21**

*si la justice s'obtient par la loi, alors Christ est mort pour rien.*

Il énonce

Gal 2.16 : *ce n'est pas sur la base des œuvres de la loi que l'homme est déclaré juste, mais au moyen de la foi en Jésus-Christ ;*

Gal 2.21 : *si la justice s'obtient par la loi, alors Christ est mort pour rien.*

Mais énoncer une thèse et une anti-thèse pareilles ne suffit pas ; Paul va maintenant devoir convaincre et il le fera en avançant l'un après l'autre des arguments de nature variée.

## chapitre 3

argument 1	argument de l'expérience
argument 2	argument par l'Ecriture
argument 3	argument d'antériorité
digression	utilité de la loi
argument 4	argument de la nouvelle filiation

- Le chapitre 3 est le début de l'argumentaire de Paul opposant les rôles de la foi et de la loi dans la justification,
- L'argumentaire s'interrompt à la fin du chapitre pour une courte digression sur l'utilité de la loi.
- L'argumentaire reprendra tout à la fin du chapitre 3 et au chapitre 4
- ensuite viendra la partie exhortative de la lettre dans les 2 derniers chapitres.

## 1. argument de l'expérience

### **Gal 3.1-5**

*Galates sans intelligence ! Qui vous a fascinés pour que vous n'obéissiez plus à la vérité, vous aux yeux de qui Jésus-Christ a été décrit comme crucifié ? Voici seulement ce que je veux apprendre de vous : est-ce en pratiquant les œuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit ou en écoutant l'Evangile avec foi ? Manquez-vous à ce point de bon sens ? Après avoir commencé par l'Esprit, voulez-vous maintenant finir par vos propres forces ? Avez-vous tant souffert pour rien ? Si du moins c'est pour rien. Celui qui vous accorde l'Esprit et qui accomplit des miracles parmi vous le fait-il donc parce que vous pratiquez les œuvres de la loi ou parce que vous écoutez avec foi ?*

Paul n'avait déjà pas pris le temps de louer les Galates ou de pointer les raisons qu'il aurait eues de se réjouir en eux comme dans d'autres épîtres, Arnaud nous l'a rappelé ; mais en plus il n'hésite pas à les fustiger. *Qui vous a fascinés* fait écho au chap 1 – tout évangile différent ne vient pas de Christ – et insiste sur une volonté des faux enseignants de séduire

## 1. argument de l'expérience

Comment avez-vous reçu l'Esprit ?	Actes 13.48-52
Voulez-vous finir par vos propres forces ?	Actes 13.39
Avez-vous tant souffert pour rien ?	Actes 13.50-51
Des miracles à cause de la loi ou de la foi ?	Actes 14.9-10

Viennent ensuite 4 questions oratoires auxquelles il ne se donne même pas la peine de donner les réponses tant elles devraient être évidentes à ses lecteurs : elles font appel à ce qu'ils ont vécu, à leur bon sens, à leur expérience.

- Comment avez-vous reçu l'esprit ? On trouve la réponse en Act 13.48-52 : *Les non-Juifs se réjouissaient en entendant cela (...) ils étaient remplis du Saint-Esprit* – il leur a suffi d'écouter (et d'accepter)
- Voulez-vous finir par vos propres forces ? La réponse se trouve également en Act 13.39 : *C'est par lui que toute personne qui croit est libérée de toutes les fautes dont vous ne pouviez pas être libérés par la loi de Moïse.* – s'efforcer d'accomplir la loi ne libère pas des fautes
- Avez-vous tant souffert pour rien ? Ils devaient certainement se souvenir des persécutions mentionnées an Act 13.50-51 : *Mais les Juifs excitèrent les femmes pieuses de la haute société et les personnalités de la ville, ils provoquèrent une persécution contre Paul et Barnabas et les chassèrent de leur territoire. Paul et Barnabas secouèrent contre eux la poussière de leurs pieds et allèrent à Iconium.* – on peut bien supposer que la persécution subie par les apôtres a dû s'étendre à ceux qui les écoutaient
- Les miracles à cause de la loi ou de la foi ? Ce miracle survenu à Lystre et relaté en Act 14.9-10 devait être encore présent dans leurs mémoires : *Il*

*écoutait Paul parler. Celui-ci fixa les regards sur lui et, voyant qu'il avait la foi pour être sauvé, il lui dit d'une voix forte : « Lève-toi droit sur tes pieds ! » Il se leva d'un bond et se mit à marcher. – aucune notion d'obéissance à la loi ici non-plus*

Il n'y a pas de phrase conclusive après ces questions oratoires, mais les auditeurs devaient être capables d'en discerner la portée !

## 2. argument par l'Ecriture

### **Gal 3.6-9**

*Tout comme Abraham eut confiance en Dieu et que cela lui fut compté comme justice, reconnaisez donc que ce sont ceux qui ont la foi qui sont les fils d'Abraham. Or l'Ecriture prévoyait que Dieu considérerait les non-Juifs comme justes sur la base de la foi, et elle a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi ! Ainsi ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant.*

Les Juifs, et par extension les non-Juifs judaïsants, tiraient une grande fierté d'être les descendants d'Abraham ; dans les confrontations entre Jésus et les pharisiens, ceux-ci aiment commencer leurs réponses par « *Nous sommes la descendance d'Abraham* » ou « *Notre père, c'est Abraham* » (Jean 8.30,39). C'est donc à dessein que Paul utilise Abraham dans son argumentation.

## 2. argument par l'Ecriture

### **Gen 15.6**

*Abram eut confiance dans le Seigneur. C'est pourquoi le Seigneur le considéra comme juste.*

### **Gen 12.3**

*Je bénirai ceux qui te béniront et je maudirai ceux qui te maudiront, et toutes les familles de la terre seront bénies en toi.*

### **Gen 18.18**

*Abraham deviendra une nation grande et puissante, et toutes les nations de la terre seront bénies en lui.*

La citation de Gen 15.6 (*Abram eut confiance dans le Seigneur. C'est pourquoi le Seigneur le considéra comme juste*) est bien antérieure à la loi et même à la circoncision (on y reviendra plus tard) ; donc la descendance spirituelle d'Abraham sont ceux qui sont animés de la même confiance que lui.

La citation de Gen 12.3 répétée en Gen 18.18 (*toutes les nations seront bénies en toi*) confirme que la bénédiction d'Abraham sera élargie aux non-Juifs

## 2. argument par l'Ecriture

### Gal 3.6-9

*Tout comme Abraham eut **confiance** en Dieu et que cela lui fut compté comme justice, reconnaisssez donc que ce sont ceux qui ont la **foi** qui sont les fils d'Abraham. Or l'Ecriture prévoyait que Dieu considérerait les non-Juifs comme justes sur la base de la **foi**, et elle a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi ! Ainsi ceux qui **croient** sont **bénis** avec Abraham le **croyant**.*

Dans cette première partie de son argument par l'Ecriture, Paul développe le thème de la bénédiction et y associe la foi ; les mots qui reviennent sont avoir confiance, avoir la foi, croire, bénis, Abraham le croyant.

**avoir la foi  
avoir confiance  
croire  
bénédiction**

Retenons cette association de mots.

## 2. argument par l'Ecriture

### **Gal 3.10-14**

*En effet tous ceux qui dépendent des œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : Maudit soit tout homme qui ne reste pas fidèle à tout ce qui est écrit dans le livre de la loi pour le mettre en pratique. De plus, il est évident que personne n'est déclaré juste devant Dieu dans le cadre de la loi, puisqu'il est dit : Le juste vivra par la foi. Or, la loi ne s'appuie pas sur la foi ; elle dit au contraire : L'homme qui mettra ces règles en pratique vivra par elles. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en devenant malédiction pour nous, puisqu'il est écrit : Tout homme pendu au bois est maudit. C'est ainsi qu'en Jésus-Christ la bénédiction d'Abraham touche aussi les non-Juifs et que nous recevons par la foi l'Esprit qui avait été promis.*

## 2. argument par l'Ecriture

### Gal 3.10-14

*En effet tous ceux qui dépendent des œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : **Maudit** soit tout homme qui ne reste pas fidèle à tout ce qui est écrit dans le livre de la loi pour le mettre en pratique. De plus, il est évident que personne n'est déclaré juste devant Dieu dans le cadre de la loi, puisqu'il est dit : Le juste vivra par la foi. Or, la loi ne s'appuie pas sur la foi ; elle dit au contraire : L'homme qui mettra ces règles en pratique vivra par elles. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi en devenant malédiction pour nous, puisqu'il est écrit : Tout homme pendu au bois est maudit. C'est ainsi qu'en Jésus-Christ la bénédiction d'Abraham touche aussi les non-Juifs et que nous recevons par la foi l'Esprit qui avait été promis.*

Juste après, le ton change et il développe, toujours au moyen de l'Ecriture le thème de la malédiction associée à la loi, les mots qui reviennent sont malédiction, maudit, œuvres de la loi, mettre en pratique ce qui est écrit.

**œuvres de la loi  
mettre en pratique  
faire  
malédiction**

**avoir la foi  
avoir confiance  
croire  
bénédiction**

Tout comme la bénédiction était associée à croire, la malédiction est associée à faire.

## syllogisme

prémissse majeure	prémissse mineure	conclusion
Tous les hommes sont mortels	Socrate est un homme	Socrate est mortel

Les théologiens s'accordent sur le fait que le texte qui nous occupe est à la fois ardu, dense, remarquablement bien construit, et plusieurs discernent dans l'argument de Paul des syllogismes (mêmes s'ils sont implicites).

Il s'agit d'un raisonnement logique liant 2 prémisses (ou plus), dont l'une dite majeure et l'autre dite mineure, et une conclusion ; une des plus connues est celle-ci :

- Tous les hommes sont mortels
- Socrate est un homme
- Par conséquent, Socrate est mortel

Il faut noter (et c'est important pour la suite) qu'une des prémisses peut ne pas être exprimée lorsqu'elle est évidente, on parle de syllogisme implicite. Dans notre exemple, on pourrait retirer la prémissse mineure puisqu'il est évident que Socrate est un homme tout en maintenant la force de l'argument.

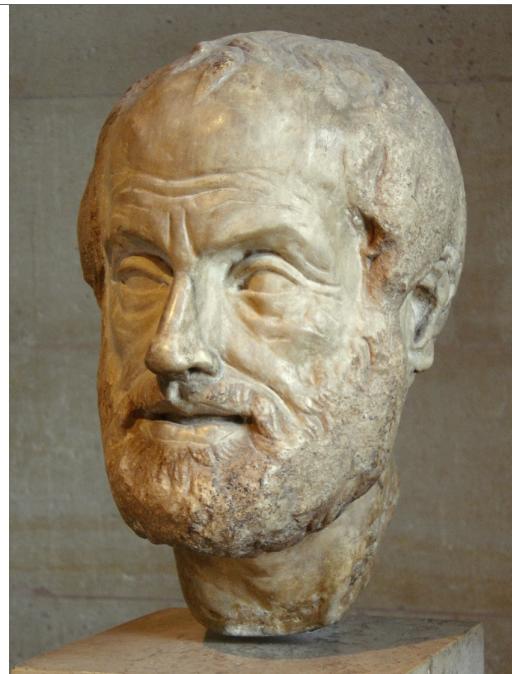
## Aristote

384 – 322 AC

philosophe grec

a abordé la plupart des domaines de la connaissance de son époque

a formalisé des principes de logique comme outils pour faire progresser les sciences



On doit cette forme de logique à Aristote, philosophe grec vivant plus de 300 ans avant Paul. Il a abordé la plupart des domaines de la connaissance de son époque et a formalisé des principes de logique comme outils pour faire progresser les sciences (au sens le plus large). C'est donc à cette logique que Paul fait appel dans son argumentaire destiné à convaincre les Galates.

## 3 syllogismes

Deut 27.26 menace de malédiction ceux qui ne respectent pas la loi	<i>Personne ne respecte la loi parfaitement</i>	Tous ceux qui dépendent des œuvres de la loi sont sous la malédiction
Hab 2.4 établit que le juste vivra par la foi	La loi ne s'appuie pas sur la foi mais sur le respect des règles (Lev 18.5)	Personne n'est déclaré juste devant Dieu dans le cadre de la loi
Deut 21.23 établit que tout homme pendu au bois est maudit	<i>Christ a été pendu au bois</i>	Christ nous a racheté de la malédiction de la loi en devenant malédiction pour nous

On peut découper ce texte en 3 syllogismes dont la prémissse majeure est chaque fois une citation de l'Ancien Testament

### 1<sup>er</sup> syllogisme

- Deut 27.26 menace de malédiction tous ceux qui ne respectent pas la loi : *Maudit soit celui qui ne ratifie pas les paroles de cette loi pour les mettre en pratique !*
- Personne ne respecte la loi parfaitement – implicite
- Par conséquent, tous ceux qui dépendent des œuvres de la loi sont sous la malédiction

On peut se demander pourquoi Paul ne mentionne pas la 2<sup>ème</sup> prémissse, et même si Paul se trouve lui-même irréprochable en regard de la loi (Phil 3.6), l'objectif de Paul n'est pas de présenter la loi comme un moyen alternatif à celui de la foi, mais de convaincre que se confier dans les œuvres de la loi ne peut que mener à la malédiction ce qui est renforcé dans les versets suivants.

### 2<sup>ème</sup> syllogisme

- Hab 2.4 établit que le juste vivre par la foi : *Le juste vivra par sa foi*
- Lev 18.56 précise que la loi ne s'appuie pas sur la foi puisqu'elle demande de suivre les commandements : *Vous respecterez mes prescriptions et mes règles. L'homme qui les mettra en pratique vivra par elles.*

- Par conséquent, personne n'est déclaré juste devant Dieu dans le cadre de la loi

Après avoir établi sans équivoque le lien entre les œuvres de la loi et la malédiction, et l'incompatibilité entre la foi et la loi, il présente Christ devenu malédiction pour que nous soyons par le moyen de la foi justifiés devant Dieu.

### *3ème syllogisme*

- Deut 21.23 établit que tout homme pendu au bois est maudit : *Celui qui est pendu au bois est maudit*
- Christ a été pendu au bois – implicite
- Par conséquent, Christ nous a racheté de la malédiction de la loi en devenant malédiction pour nous

On peut à nouveau se demander pourquoi Paul ne mentionne pas la 2<sup>ème</sup> prémissse, de plus le texte de Deut 21 mentionne plus spécifiquement le fait de laisser un supplicié mort pendu ce qui n'est justement pas arrivé lors de la crucifixion de Jésus puisque Joseph d'Arimathée est allé demander à Pilate de pouvoir ensevelir le corps de Jésus.

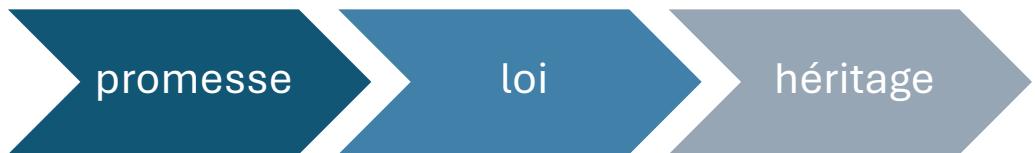
Ce n'est sans doute pas la seule manière de comprendre finement toutes les subtilités de ce texte au sujet duquel des théologiens très instruits ont eux-mêmes des explications différentes mais je pense en tout cas ne rien dire qui soit contraire au sens du texte lorsqu'on l'aborde avec sincérité.

### 3. argument d'antériorité

#### **Gal 3.15-18**

*Frères et sœurs – je parle ici selon les règles humaines – quand un testament est établi par un homme, personne ne peut l'annuler ni lui ajouter quelque chose. Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa descendance. Il n'est pas dit : « et aux descendances », comme s'il s'agissait de plusieurs, mais c'est d'une seule qu'il s'agit : à ta descendance, c'est-à-dire à Christ. Voici ce que je veux dire : un testament que Dieu a établi, la loi survenue 430 ans plus tard ne peut l'annuler et rendre ainsi la promesse sans effet. En effet, si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse, or c'est par une promesse que Dieu a accordé sa grâce à Abraham.*

### 3. argument d'antériorité



Quoi de plus logique : la promesse faite à Abraham 430 ans avant la loi ne peut être annulée par la loi, et son exécution ne peut pas être modifiée par elle ; et inversement, si l'héritage était obtenu par l'application de la loi, cela signifierait que la promesse était sans effet, or c'était une promesse de Dieu.

L'autre notion que Paul introduit ici est l'identification de la descendance d'Abraham à Christ, introduisant ainsi celui par qui la bénédiction à Abraham pourrait s'étendre à toutes les nations.

## 430 ans

### **Gen 15.13 (cité en Act 7.6)**

*Ta semence séjournera dans un pays qui n'est pas le sien, et ils l'asserviront et l'opprimeront pendant 400 ans.*

### **Gen 15.16**

*et en la quatrième génération ils reviendront ici.*

### **Ex 12.40 (cité en Gal 3.17)**

*L'habitation des fils d'Israël, qui avaient habité en Egypte, fut de 430 ans.*

Parenthèse au sujet de ces 430 ans

Plusieurs périodes sont mentionnées dans ce contexte :

- 400 ans : Gen 15.13 (cité en Act 7.6) : *ta semence séjournera dans un pays qui n'est pas le sien, et ils l'asserviront et l'opprimeront pendant 400 ans*
- 4 générations : Gen 15.16 : *et en la quatrième génération ils reviendront ici.*
- 430 ans : Ex 12.40 (cité en Gal 3.17) : *l'habitation des fils d'Israël, qui avaient habité en Egypte, fut de 430 ans (JND)*

Je ne sais pas si on peut prendre cette durée au pied de la lettre car plusieurs questions se posent et les avis des commentateurs divergent, néanmoins :

- Ex. 12.40 parle des fils d'Israël et de l'Egypte, or il s'est déjà écoulé de nombreuses années entre la promesse faite à Abraham et l'arrivée de Jacob et ses fils en Egypte : Jacob a 130 ans quand il arrive en Egypte, Isaac a 60 ans lorsque Jacob est né, Abraham a reçu la promesse 25 ans avant la naissance d'Isaac, donc 215 ans – mais peut-être faut-il comprendre comme certains le défendent que ces années ne « comptent » pas parce que la promesse est réitérée à Isaac et Jacob, et que ces 3 patriarches sont régulièrement considérés ensemble ; ou alors au contraire qu'elles comptent, et que les 430 années sont, comme le dit Paul, l'intervalle entre la promesse faite à Abraham

et la loi, d'ailleurs la traduction Darby place « qui avait habité en Egypte » en incise montrant donc que les 430 ans ne sont pas la durée de l'exil en Egypte

- Gen 15.13 mentionne 400 ans d'oppression, s'il y a déjà plus de 200 ans entre la promesse et l'entrée de Jacob en Egypte, peut-être faut-il comprendre que l'oppression de la descendance d'Abraham a commencé bien avant l'Egypte (on peut citer la moquerie d'Ismaël à l'égard de son frère, l'exploitation de Jacob par Laban, Joseph vendu comme esclave), et donc une trentaine d'années après la promesse
- Gen 15.16 mentionne 4 générations, ce qu'on retrouve dans la généalogie de Moïse (fils de Amram, fils de Kehath, fils de Levi, fils de Jacob)

Mais ça ne change rien à l'argument d'antériorité, et Paul cite le texte qui faisait référence à ce moment-là.

## utilité de la loi

### **Gal 3.19-25**

*Pourquoi donc la loi ? Elle a été ajoutée ensuite à cause des transgressions, jusqu'à ce que vienne la descendance à qui la promesse avait été faite ; elle a été promulguée par des anges, au moyen d'un médiateur. Un médiateur n'intervient pas quand il y a une seule partie, or là, Dieu est seul.*

*La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Certainement pas ! Si une loi qui puisse procurer la vie avait été donnée, la justice viendrait réellement de la loi. Mais l'Ecriture a déclaré le monde entier prisonnier du péché afin que ce qui avait été promis soit accordé par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient. Avant que la foi vienne, nous étions prisonniers sous la garde de la loi en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été le guide chargé de nous conduire à Christ afin que nous soyons déclarés justes sur la base de la foi. Depuis que la foi est venue, nous ne sommes plus soumis à ce guide.*

Ayant maintenant de 3 manières différents montré que ce ce n'est pas la loi qui justifie, Paul prend le temps de répondre à la question qu'un auditeur attentif pourrait poser : Mais alors à quoi a servi la loi ?

## utilité de la loi

### Tite 3.9

*Mais les folles spéculations, les généralogies, les disputes, les conflits relatifs à la loi, évite-les, car ils sont nuisibles et sans valeur.*

### 1 Tim 1.7

*Ils veulent être des professeurs de la loi, mais ils ne comprennent rien à ce qu'ils disent, ni à ce qu'ils affirment avec assurance.*

Ce sujet de la place de la loi dans les enseignements de Paul n'est pas un sujet facile et Paul lui-même met en garde les croyants à ce sujet en Tite 3, et il met en garde les enseignants avec sévérité en 1 Tim 1.

Après avoir lu cela, peut-être vaut-il mieux se taire, mais je vais quand même partager avec vous quelques réflexions glanées lors de lectures. C'est en effet un sujet important car une mauvaise compréhension de la relation entre la foi et la loi peut mener à une distorsion de l'une, de l'autre ou des deux.

## utilité de la loi



Lorsque nous avons exploré l'épître de Jacques, nous avons été amenés à considérer les tensions qui avaient eu lieu à l'époque de l'Eglise primitive entre Jacques et Paul et qui avaient été à l'origine du concile de Jérusalem. Mais il faut noter que ce concile n'a pas encore eu lieu quand Paul écrit aux Galates.

Ces tensions ont existé plus tard dans l'histoire de l'Eglise lorsque Luther s'oppose au clergé catholique, l'un utilisant les écrits de Paul pour exclure le salut de toute autre chose que la grâce de Dieu et la foi de l'homme, et l'autre utilisant l'épître de Jacques pour justifier les indulgences et promouvoir en quelque sorte le salut par l'argent.

Même au sein de la branche protestante du christianisme on peut noter différentes compréhensions de l'enseignement de Paul au sujet de la loi. Pour les Luthériens, Paul soutient que la loi ne sert qu'à démontrer notre besoin d'être sauvés ; pour les Réformés, l'enseignement de Paul est que si le salut est par la grâce, une fois sauvés nous sommes soumis à la loi morale ; selon une nouvelle perspective au sujet de Paul, le problème n'est pas le salut par la foi ou les œuvres mais une opposition de Paul

## utilité de la loi

### Rom 7.6

*Mais maintenant nous avons été libérés de la loi, (...) et non sous le régime périmé de la loi écrite.*

### Rom 7.12

*Ainsi donc, la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.*

- Paul rejette la loi en tant que moyen d'être justifié
- Paul remplace la loi par la foi
- Paul réapproprie la loi
  - comme prophétie
  - comme code de conduite

Il n'est pas étonnant que tout en cherchant honnêtement à comprendre l'enseignement de Paul les croyants soient divisés à ce sujet ; lisons par exemple deux passages de l'épître aux Romains dans le même chapitre 7 :

Rom 7.6 : *Mais maintenant nous avons été libérés de la loi, car nous sommes morts à ce qui nous retenait prisonniers, de sorte que nous servons sous le régime nouveau de l'Esprit et non sous le régime périmé de la loi écrite.*

Rom 7.12 : *Ainsi donc, la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.*

Brian Rosner, théologien australien spécialisé dans l'enseignement de Paul propose de concilier les différentes déclarations de Paul au sujet de la loi en les plaçant dans la démarche intellectuelle suivante :

- Paul rejette de la loi en tant que loi qui offre aux Juifs l'illusion qu'ils puissent vivre grâce à l'application stricte de tous les commandements, c'est le sens de ce passage de Gal 3 : la loi était là, elle était bonne, mais c'est une époque révolue
- Paul remplace la loi par quelque chose de nouveau, la foi, ce qu'on retrouve dans ce passage de Rom 7.6

- Paul enfin propose une réappropriation de la loi comme prophétie et comme code de conduite, ce qu'on retrouve dans ce passage de Rom 7.12

## Paul et la loi

Rejet	Remplacement	Réappropriation
<p><b>Gal 3.23-25</b>  <i>Nous étions prisonniers sous la garde de la loi (...) nous ne sommes plus soumis à ce guide</i></p>	<p><b>Gal 2.5,14</b>  <i>(...) afin que la vérité de l'évangile demeure avec vous</i>  <i>Ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile</i>  <b>Gal 3.25</b>  <i>Depuis que la foi est venue</i>  <b>Gal 5.18</b>  <i>Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi</i>  <b>Gal 6.2</b>  <i>Accomplissez la loi du Christ</i></p>	<p><b>Gal 4.21-31</b>  Utilisation de l'histoire de Sara et Agar pour mettre en évidence les 2 alliances, la loi et la liberté en Christ et les 2 Jérusalem  <b>Gal 5.14</b>  <i>Toute la loi est accomplie en une seule parole : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».</i></p>

De cette manière on peut retrouver une certaine cohérence dans les différents enseignements de Paul au sujet de la loi, y compris dans notre lettre aux Galates :

- Le rejet de la loi en tant que moyen pour être justifié (dans notre passage)
- Le remplacement de la loi par la foi (dans différentes portions de la lettre aux Galates notamment au v. 25 : depuis que la foi est venue...)
- La réappropriation de la loi
  - comme prophétie (nous verrons la fois prochaine comment l'histoire de Sara et Agar est utilisé par Paul) ou
  - comme code de conduite (avec Gal 5.14 où Paul résume la loi à « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »)

## utilité de la loi

- la loi n'existe pas au début de la relation de Dieu avec Abraham
- la loi est ajoutée après pour mettre en lumière les transgressions
- la loi a été transmise au peuple par Moïse
- elle a démontré que le monde entier est prisonnier du péché
- elle conduit à Christ qui rend juste par la foi

Reprendons ce passage :

- D'abord, la loi n'était pas là au début de la relation de Dieu avec le patriarche Abraham,
- elle a été ajoutée plus tard pour une seule raison : mettre en lumière nos transgressions, un peu comme un alcootest met en lumière une alcoolémie punissable.
- Ensuite elle a été transmise au peuple par Moïse, médiateur, de manière contractuelle, il y avait deux parties, Dieu et le peuple, liées par des engagements réciproques ; mais maintenant il n'y a plus de médiateur, tout vient de Dieu.
- Maintenant que la loi a démontré que le monde entier est prisonnier du péché, c'est la foi qui permet d'être au bénéfice de la promesse. Ce raisonnement montre une imbrication de la loi et de la foi dans l'accomplissement de la promesse de Dieu, la loi rendant la foi nécessaire par son incapacité à rendre l'homme juste,
- et la loi conduisant à Christ qui rend juste par la foi.

Ayant replacé la loi dans son contexte, Paul conclut que comme la loi a accompli son objectif de guider vers Christ, les chrétiens n'y sont plus soumis.

## 4. argument de la nouvelle filiation

### **Gal 3.26-29**

*Vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; en effet, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous vous êtes revêtus de Christ. Il n'y a plus ni Juif ni non-Juif, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous êtes tous un en Jésus-Christ. Si vous appartenez à Christ, vous êtes donc la descendance d'Abraham vous êtes héritiers conformément à la promesse.*

Après cette digression, Paul reprend l'argumentaire :

## 4. argument de la nouvelle filiation

- nouvelle relation à Dieu
- baptisé en Christ
- vêtu de Christ
  - Juif ou non-Juif
  - esclave ou homme libre
  - homme ou femme

- Paul présente ici un nouvel argument : la foi donne à chacun de nous une nouvelle relation à Dieu : une relation de fils, cette relation qui nous fait dire comme nous le chantons parfois « Abba, Père ». Et, petite parenthèse, notons bien la suite des paroles de ce cantique : en vertu de cette nouvelle filiation, nous demandons dans cette prière « je veux être à toi », « je veux te soumettre ma volonté », « je veux rester près de toi » ... pas pour gagner le salut, pas pour être justifié, mais en vertu de cette nouvelle relation filiale offerte par Dieu.
- Paul évoque aussi le baptême en Christ, ce moyen d'identification à Christ dans sa mort et sa résurrection, présenté comme un vêtement. Ce n'est plus Christ vit en moi, comme Arnaud nous l'a rappelé le mois dernier, pour diriger ma vie, mais Christ comme un vêtement sur moi et qui est la manière dont Dieu me voit.
- Et ce vêtement, Christ, dont je suis revêtu, est le même que celui de mes frères et sœurs. Paul cite ici les grandes catégories de la société :
  - Juifs et non-Juifs,
  - esclaves et hommes libres,
  - hommes et femmes,
  - bref l'humanité entière, quelles qu'en soient les divisions que l'homme y fait.



Cela me fait penser à ces écoles où l'uniforme est encore d'usage : cet uniforme fait disparaître les différences de classe ou d'origine pour placer tous les élèves dans l'unique relation qu'ils ont tous avec l'école.

## 4. argument de la nouvelle filiation

- nouvelle relation avec Dieu
- baptisé en Christ
- vêtu de Christ
  - Juif ou prosélyte : ne les empêchant pas de respecter la tradition...
  - non-Juif : ne les obligeant pas à s'y soumettre...

Paul ne place plus les chrétiens parmi les Juifs uniquement,

- n'empêchant pas ceux-ci de respecter la tradition,
- mais ne demande certainement pas aux chrétiens non-Juifs de devenir des prosélytes.

Il sort totalement de cette dualité Juifs-non-Juifs en faisant de ceux qui ont la foi les enfants de Dieu, héritiers spirituels d'Abraham et bénéficiaires de la promesse.

Cet argument est détaillé dans les premiers versets du chapitre 4 avec notamment une illustration de ce que signifie devenir pleinement fils avec tous les priviléges qui en découlent, mais ce sera pour le mois de janvier.

## chapitre 3

expérience	<i>Manquez-vous à ce point de bon sens ?</i>
Ecriture	<i>L'Ecriture prévoyait que Dieu considérerait les non-Juifs comme justes sur base de la foi.</i>
antériorité	<i>Un testament que Dieu a établi, la loi (survenue plus tard) ne peut l'annuler et rendre la promesse sans effet.</i>
utilité de la loi	<i>La loi a été le guide chargé de nous conduire à Christ.</i>
nouvelle filiation	<i>Vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ</i>

Paul a donc avancé un à un les arguments suivants pour convaincre les Galates : il a

- fait appel à l'expérience de ses destinataires : *Manquez-vous à ce point de bon sens ?*
- fait référence à des textes de l'ancien testament en faisant appel au sens logique de ses auditeurs : *L'Ecriture prévoyait que Dieu considérerait les non-Juifs comme justes sur base de la foi*
- fait appel au principe d'antériorité : *Un testament que Dieu a établi, la loi (survenue plus tard) ne peut l'annuler et rendre la promesse sans effet.*
- et enfin, après une digression sur l'utilité de la loi : *La loi a été le guide chargé de nous conduire à Christ.*
- fait référence à la nouvelle filiation de ceux qui ont la foi : *Vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ*

Et ceci pour recadrer les croyants de la région et rappeler que l'homme n'est pas justifié devant Dieu en vertu des œuvres de la loi, mais au moyen de la foi en Jésus-Christ et que la conséquence d'une justification par la loi serait que Christ est mort pour rien.